

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mercredi 15 décembre 2010 à 20 h 00 à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Croteau, Maire

Et les conseillers suivants : Monsieur André Bernier
 Monsieur Claude Larocque
 Monsieur Guy Lapointe
 Monsieur Robert Leclerc

Et les conseillères suivantes : Madame Nicole Ménard
 Madame Barbara Beugger

Madame Cynthia Bossé, directrice générale est présente et agit à titre de secrétaire.

Tous les membres du conseil forment quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai signifié le présent avis spécial de convocation le jour du 13 décembre 2010 par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce quinzième jour de décembre 2010.

Cynthia Bossé
Directrice générale

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 heures 00 minute par un moment de réflexion.

1. Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

2. Adoption de l'ordre du jour

400-12-2010

Il est proposé par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères d'adopter l'ordre du jour tel que signifié par madame Cynthia Bossé, directrice générale et ce, comme suit :

1. Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la session extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre d'information relative au projet du parc ferroviaire;
4. Avis de motion – Modification du règlement 99-31 relatif au traitement des élus;
5. Règlement 2010-203-02 modifiant le règlement relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton;
6. Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour 2011;
7. Conditions salariales et de travail des pompiers pour 2011;

8. Demande de monsieur Richard Deslandes, directeur du Club de 3 et 4 roues de Saint-Hyacinthe;
9. Demande de commandite de monsieur Luc Bernard dans le cadre du Cyclo défi contre le cancer;
10. Représentativité du Comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;
11. Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de C.H.A.P.E.A.U. et pour agir au sein du conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U.;
12. Pont de la route 116 – Réquisition du MTQ concernant la conduite de refoulement.
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

3. Rencontre d'information relative au projet du parc ferroviaire

Monsieur Yves Croteau, maire, explique le déroulement de la rencontre d'information. Il présente les intervenants : Maquis Grégoire et monsieur Dupuis de Propane Suroît, Jean Lavallée de Distribution Upton, François Hamel, directeur du service de sécurité incendie d'Upton et Mathieu Vigneault du CLD d'Acton.

Il est discuté des mesures d'urgences du 15 novembre dernier, du projet de parc ferroviaire et des activités ferroviaires présentement en cours sur le territoire.

Les citoyens ont eu droit à une période de question ainsi qu'ils ont eu l'occasion de commenter le tout.

Cette rencontre d'information et la période de questions, une période de 2 h 15 a été allouée.

4. Avis de motion – Modification du règlement 99-31 relatif au traitement des élus

Monsieur Robert Leclerc donne avis de motion afin que soit présentée, à une séance ultérieure, une modification au règlement 99-31 concernant le traitement des élus.

5. Règlement 2010-203-02 modifiant le règlement relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité

Attendu le règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » adopté le 12 janvier 2010 conformément aux dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c., F-2.1);

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement 2010-203 afin de revoir les dispositions de l'annexe « D » en ce qui concerne la tarification de la location de la salle au centre communautaire et à l'annexe « G » pour ajouter la tarification du programme de vidange des fosses septiques;

Attendu qu'un avis de motion de présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance régulière du 7 décembre 2010;

401-12-2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit décrété ce qui suit :

1. Préambule

Le préambule du présent règlement en fait parti intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

2. Modification de l'annexe « D »

- 2.1 Le règlement 2010-203 intitulé « Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Municipalité d'Upton » est modifié à l'ANNEXE « D » intitulée « TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX, SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE », sous la rubrique «LOCATION DE SALLE», pour remplacer le tableau intitulé « CENTRE COMMUNAUTAIRE », par le tableau suivant :

<u>LOCATION DE SALLE</u>	<u>TARIF</u>	
	<u>RÉSIDENT</u>	<u>NON-RÉSIDENT</u>
CENTRE COMMUNAUTAIRE		
Baptême	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Retour funéraire	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Association à but lucratif	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Réunion familiale	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Danse	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
Association à but non lucratif	100,00 \$/jour	150,00 \$/jour
FADOQ	Gratuit	N.A
Société d'horticulture	Gratuit	N.A
Activités (ateliers, formations, etc.)	20,00 \$/heure	25,00 \$/heure
CLSC	Gratuit	Gratuit
Élections provinciales et fédérales	250,00 \$/jour	250,00 \$/jour

En plus des frais de location exigibles, un dépôt de garantie de 50,00 \$ doit être versé préalablement. La Municipalité se réserve le droit de conserver le dépôt de garantie en cas de bris ou de mauvais état de propreté de la salle.

- 2.2 Le règlement 2010-203 est également modifié à l'ANNEXE « G » pour ajouter sous la rubrique « SERVICES» le tableau suivant :

<u>PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES</u>	<u>PRIX PAR VIDANGE</u>
En saison régulière (du 15 avril au 15 novembre)	191,28\$
Hors saison (du 16 novembre au 14 avril)	234,43\$
Lors d'un déplacement inutile	75,00\$

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

6. Conditions salariales et de travail des employés municipaux pour 2011

402-12-2010

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptées les conditions salariales et de travail des employés municipaux pour l'année 2011 et ce, tel le rapport en date du 15 décembre, déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

7. Conditions salariales et de travail des pompiers pour 2011

403-12-2010

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que soit acceptées les conditions salariales et de travail des pompiers pour l'année 2011 et ce, tel le rapport en date du 15 décembre, déposé par madame Cynthia Bossé, directrice générale.

8. Demande de monsieur Richard Deslandes, directeur du Club de 3 et 4 roues de Saint-Hyacinthe

Considérant la demande de monsieur Deslandes, directeur du club de 3 et 4 roues afin que puissent circuler sur le côté droit de la rue Lanoie, les membres du club de 3 et 4 roues;

Considérant que cette permission permettrait au club de 3 et 4 roues de fermer la trail et ainsi profiter des commodités telles que dépanneur, restaurant, poste d'essence;

Considérant que le Club de 3 et 4 roues de Saint-Hyacinthe possède une assurance et qu'en cas d'accident sur le territoire de la Municipalité, celle-ci ne peut être tenue responsable;

Considérant que la rue Lanoie est très achalandée par des piétons, des écoliers, des personnes âgées;

404-12-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que pour des raisons de sécurité publique, la demande de monsieur Richard Deslandes soit refusée.

9. Demande de commandite de monsieur Luc Bernard dans le cadre du Cyclo défi contre le cancer

Considérant la demande de commandite de monsieur Luc Bernard qui fera à l'été 2011, une distance de 300 km à vélo dans le but d'amasser 3000 \$ pour la cause du cancer;

Considérant la politique d'aide financière;

405-12-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la demande de commandite de monsieur Luc Bernard dans le cadre du Cyclo défi contre le cancer soit acceptée pour un montant de 50,00 \$.

10. Représentativité du Comité exécutif de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Considérant que la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains est composée de membres provenant de deux MRC distinctes;

Considérant que le Comité exécutif a le pouvoir d'orienter le conseil d'administration de la Régie;

Considérant que la Régie doit nommer ses représentants au Comité exécutif lors de sa réunion du mois de décembre 2010;

406-12-2010

En conséquence, **il est proposé** par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères que la Municipalité d'Upton demande à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains que la représentativité des deux MRC soit d'au moins deux membres de chacune des MRC.

11. Délégation des membres ordinaires à l'assemblée générale de C.H.A.P.E.A.U. et pour agir au sein du conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U.

407-12-2010

Il est proposé par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères :

Que monsieur le Maire, Yves Croteau, madame Cynthia Bossé, directrice générale, monsieur Robert Leclerc, conseiller, madame Barbara Beugger, conseillère soient délégués comme membres ordinaires à l'assemblée générale de C.H.A.P.E.A.U. et pour agir au sein du conseil d'administration de C.H.A.P.E.A.U.;

Que madame Nicole Ménard, conseillère ainsi que messieurs Lapointe et Larocque, conseillers, agissent à titre de substitut.

12. Pont de la route 116 – Réquisition du MTQ concernant la conduite de refoulement

Ce point est retiré puisqu'il a été traité à la dernière assemblée.

13. Période de questions

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

14. Levée de l'assemblée

408-12-2010

Il est proposé par monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Guy Lapointe **et résolu à l'unanimité** des conseillers et des conseillères de lever l'assemblée à 22 heures 30 minutes.

Yves Croteau
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.